

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-405

présenté par

M. Diard, M. Grelier, M. Ramadier, Mme Bonnivard, Mme Brenier, Mme Kuster, M. Saddier,
M. Perrut, M. Menuel, Mme Tabarot, M. Descoeur, Mme Le Grip, Mme Dalloz, M. Reiss,
M. Viala, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller, M. de Ganay, M. Cinieri, M. Lurton,
M. Cordier et M. Dive

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 000 000	0
Recherche spatiale	0	5 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Chaque année en France, 2.550 enfants sont diagnostiqués atteints d'un cancer, c'est 100 de plus qu'il y a 20 ans. Pour la quasi-totalité des cancers pédiatriques, le nombre d'enfants diagnostiqués n'a jamais reculé, alors que les progrès de la recherche ont permis non seulement d'accroître l'efficacité des traitements pour les adultes, mais aussi de réduire le nombre de diagnostics.

Les cancers pédiatriques sont la première cause de mortalité des enfants par maladie. Même si le taux de survie des enfants 5 ans après le diagnostic est de 80 %, ce taux n'a augmenté que de 3 % en 15 ans. En effet, sur les cancers spécifiques aux enfants, ce taux de survie chute dramatiquement, parfois jusqu'à 0 et sans aucun progrès depuis une trentaine d'années.

Il est donc nécessaire de développer la recherche sur les cancers spécifiques aux enfants, les cancers pédiatriques, pour permettre de redonner espoir à ces enfants touchés par la maladie dès le plus jeune âge, un âge où les seules préoccupations devraient être celles de la famille, de l'école et de grandir.

L'année dernière, nous avons permis un déblocage de 5 millions d'euros annuels sur 5 ans au bénéfice de la recherche sur les cancers pédiatriques, grâce à une mobilisation qui a traversé les groupes notre Assemblée, ainsi que le soutien de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Malheureusement, la recherche sur les cancers pédiatriques manque toujours cruellement de moyens, ce manque étant toujours confirmé par de nombreux chercheurs et les associations qui travaillent chaque jour pour permettre des avancées contre les cancers infantiles. En effet, à ce jour, les associations sont toujours les premiers financeurs de la recherche en matière de cancers pédiatriques.

L'année dernière, 18 millions d'euros avaient été demandés en faveur de la recherche sur les cancers pédiatriques. Si les 5 millions d'euros obtenus sont déjà une première avancée à saluer, il avait été expliqué que les chercheurs ne pourraient gérer une soudaine arrivée d'argent trop importante. Ce financement doit donc continuer à croître, et c'est pourquoi le présent amendement propose de rediriger 5 millions d'euros supplémentaires de la recherche spatiale, déjà financée de manière importante par l'Europe, vers les recherches scientifiques et technologiques en sciences de la santé.

De cette manière, on compenserait d'une part la baisse d'un peu moins de 5 millions d'euros des crédits alloués à l'action 15 (recherches scientifiques et technologiques en sciences de la santé) du programme 172 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires) par rapport à 2019. De plus, on franchirait un pallier supplémentaire de 5 millions d'euros. À ce rythme, les 18 millions nécessaires seraient obtenus d'ici la fin de la législature, et cela apporterait un signal fort en direction des chercheurs qui travaillent sans relâche contre ce fléau infantile.

Cet amendement :

- flèche 5 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».
- et réduit de 5 millions d'euros les crédits de l'action 1 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».